



LAYLA MAHANA

Association loi du 1er juillet 1901 - n° 0561010740
Association culture, jeunesse et sport, N° 56JEP142
Danses Orientale et Polynésienne
56700 Kervignac

Contact :
06.32.12.06.72 / laylamahana@outlook.fr
<http://www.laylamahana.com/>

Mode de règlement

- CHÈQUE ESPÈCES
 VIREMENT
 CHEQUES VACANCES (ANCV)

- Facture Bon CAF

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - Année 2023/2024

NOM de l'élève : _____ PRENOM _____

NOM et PRENOM du représentant légal _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ PORTABLE ELEVE : ____/____/____/____/____

PORTABLE REPRESENTANT : ____/____/____/____/____ MAIL : _____

<u>COURS MENSUEL :</u> <u>1 DIMANCHE PAR MOIS</u>	RÈGLEMENT (cochez le règlement correspondant 1,2 ou 3 chèques)
<input type="checkbox"/> Danse orientale avec Sterenn	<input checked="" type="checkbox"/> Tarif Adulte (1 cours) : 167€
	<input type="checkbox"/> 167€ <input type="checkbox"/> 17€ + 150€ <input type="checkbox"/> 67€ + 50€ + 50€

ATTESTATION OBLIGATOIRE - Attestation de l'élève OU de son représentant légal (élèves de -16 ans)

Je soussigné(e) (NOM et PRENOM de l'élève),
représenté(e) légalement par (NOM DU REPRESENTANT) :

- Certifie avoir lu en ligne les statuts de l'association et le règlement intérieur en cours de validité.
- Reconnaît que l'adhésion à l'association entraîne l'acceptation du règlement intérieur.
- Atteste avoir remis un certificat médical pour l'année en cours ou le questionnaire de santé.
- M'engage à remettre avant octobre un certificat médical pour l'année en cours ou le questionnaire de santé.**

Autorisez-vous l'association à utiliser votre image à des fins non commerciales sur tout type de support ?

- J'autorise la diffusion de mon image / de l'image de mon enfant par l'association « Layla Mahana ».
- Je n'autorise pas la diffusion de mon image / de l'image de mon enfant par l'association « Layla Mahana ».

Conformément à la loi 'Informatique et Libertés' (06/01/1978), vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser à l'association (par le biais d'une animatrice) ou par mail à laylamahana@outlook.fr.

Date : ____/____/____

Signature de l'adhérent OU de son représentant légal :

INSCRIPTIONS

Pour toute inscription, merci de nous transmettre :

- ✓ La **fiche d'inscription** complétée et signée (attention de bien remplir toutes les informations)
- ✓ Un **certificat médical** pour l'année en cours ou la fiche « Questionnaire » pour les anciens adhérents
- ✓ Le **règlement** dans sa totalité, en espèce (dans une enveloppe à votre nom) ou en un ou plusieurs chèques

Tout adhérent s'engage à prendre connaissance du **règlement intérieur** et des **statuts de l'association** disponibles sur le site internet www.laylamahana.com. En cas d'impossibilité de connexion, un exemplaire peut vous être fourni sur demande.

L'acceptation de l'élève dans le cours est soumise à décision du bureau. L'ouverture des créneaux de cours est fonction du nombre de danseuses inscrites (minimum 9 adhérentes par cours). Les horaires peuvent être modifiés en cas de nécessité.

Nous proposons également des **inscriptions au trimestre**, pour toute information renseignez-vous auprès du bureau.

TARIFS

Les montants de la cotisation individuelle et des cours sont calculés pour permettre à l'association de continuer à vous proposer chaque année des cours et un gala de qualité. La cotisation permet de financer les dépenses administratives de l'association (Sacem, Assurance, Amiem...) et le montant des cours sert à rémunérer les animatrices.

- Cotisation individuelle..... 17€ → Permet la gestion administrative de l'association
- Forfait annuel de 30 cours (+1 cours d'essai offert)
- Costumes :
Chaque année aux alentours du mois de décembre, les animatrices font le point sur les costumes à confectionner ou à acheter en fonction des chorégraphies prévues.

Une participation est alors demandée aux adhérentes pour l'achat du costume et/ou des matériaux nécessaires.

REGLEMENTS ACCEPTÉS : Chèque / Coupon Sport ANCV / Chèque Vacances ANCV / Bon CAF Loisirs

- **Facture sur demande !**
Pour toute demande de facture, merci de nous le préciser sur la fiche d'inscription ou par mail.

Encaissement des chèques

- 15 novembre : 1^{er} trimestre
- 15 janvier : 2^{ème} trimestre
- 15 mars : 3^{ème} trimestre

DATES DES COURS MENSEULS

COMPLEXE SPORTIF KERVIGNAC SALLE 7	24 Septembre 2023	Avec STERENN
	15 Octobre 2023	
	12 Novembre 2023	
	10 Décembre 2023	
	14 Janvier 2024	
	18 Février 2024	
	24 Mars 2024	
	14 Avril 2024	
	26 Mai 2024	
9 Juin 2024		

IMPORTANT

L'association organise chaque année un **TROC ET PUCES** qui permet le financement :

- d'une partie des costumes
- de la location de la salle pour le GALA
- de l'intervention de techniciens son et lumière pour le GALA

VOTRE PARTICIPATION A CET EVENEMENT EST DONC ESSENTIELLE !!